

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 31 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 mars 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	25	7	0	2	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Mathieu à THEYS Michel, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, COLIN Juliana à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent à PLAZANET Mélanie, ECHASSERIEAU Vincent à CHADELAUD Michel, LEVET Elise à MALET Patrick, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, GORGE Christine

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean-Pierre

### FINANCES

#### Délibération n° 37-2022 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2022

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour mémoire, depuis 2016, le taux de TEOM est à 12,30 %.

La revalorisation des bases conduit à un produit attendu de TEOM de 772 000€ avec ce taux de 12,30%, or compte tenu de la réorganisation du service collecte depuis septembre 2021 et du budget prévisionnel 2022 pour le service déchets, il est proposé de revoir le taux de TEOM à la baisse.

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères serait pour 2022 s'établirait comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS 2022
6 278 095	11,80 %	740 815 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

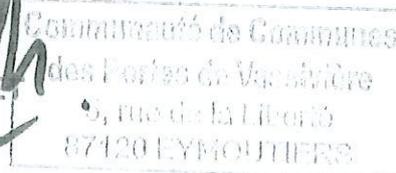
- **FIXER le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2022 à hauteur de 11,80%, soit un produit attendu pour 2022 de 740 815 €.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 06 avril 2022

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **15 AVR. 2022**

Publié le : **26 AVR. 2022**